

**Délibération n°2023-162**

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 040-200069417-20231212-2023\_162-DE



Nombre de conseillers présents :	37
Nombre de conseillers votants :	41
- dont « pour » :	41
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Objet : Confirmation du versement de la subvention d'équilibre au budget du CIAS**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cauneille, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETTHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Sophie ROBERT, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés :** Stéphane BELLANGER, Guy BAUBION BROYE

**Procurations :** Dominique DUPUY à Jean-François LATASTE, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT -BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

**Absents :** Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Henri LALANNE

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc SEMACOY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

**CONSIDERANT** la délibération 2023-35 en date du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif principal de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

**CONSIDERANT** la délibération 2023-159 en date du 12 décembre 2023 augmentant la subvention d'équilibre à destination du CIAS de 20 000 €

**CONSIDERANT** la nécessité de verser une subvention d'équilibre au budget principal du CIAS.

Monsieur le Président propose le versement par le budget principal de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans la subvention d'équilibre au budget du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans d'un montant de 985 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre sur le budget 2023 du budget principal de la Communauté de communes vers le budget principal du CIAS pour un montant de 985 000 euros,
- **DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.